

Province de Québec  
MRC BEAUCE SARTIGAN  
Municipalité de Saint-Philibert

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC**  
**EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARYSE NADEAU, DIRECTRICE**  
**GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**Dépôt du rôle de perception pour l'année 2025**

Conformément aux dispositions des articles 1007 du Code municipal, avis public est par la présente donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Philibert et à toutes les personnes intéressées, que le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti à toutes personnes dont les noms y apparaissant comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers.

Conformément aux dispositions du Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025, les dates de versement sont fixées au :

- . Premier versement : 15 mars
- . Deuxième versement : 15 juin
- . Troisième versement : 15 septembre

Donné à Saint-Philibert, ce 16e jour du mois de janvier 2025.



Maryse Nadeau  
Directrice générale et Greffière-trésorière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Maryse Nadeau, directrice générale de la municipalité de Saint-Philibert, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16e jour de janvier 2025, entre 12h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16e jour de janvier 2025.



Maryse Nadeau  
Directrice générale et Greffière-trésorière